N° 44. — Samedi 6 Juin 1903. XIVme année de LA SENTINELLE — VIIIme année du COURRIER JURASSIEN Le Numéro : 5 centimes.

ABONNEMENTS

SUISSE
1 an . fr. 5.—
6 mois . » 2.50
3 mois . » 1.25
1 mois . » 0.45
ETRANGER
Le port en sus.

ANNONCES

10 centimes la ligne ou son espace
Offres et demandes d'emplois. gratuites pour tous les abonnés
Les PETITES ANNONCES au-dessous de 6 lignes, 75 centimes pour trois insertions.

LA SENTINELLE
ET LE COURRIER JURASSIEN
JOURNAL ÉCONOMIQUE & SOCIAL
ORGANE DU PARTI SOCIALISTE
PARAISSANT A LA CHAUX-DE-FONDS LE MERCREDI ET LE SAMEDI
Rédaction et Administration: Rue de la Serre 35 a, LA CHAUX-de-FONDS

Que les Camarades qui tiennent à nous aider dans notre tâche d'émancipation travaillent sans relâche à trouver de nouveaux abonnés et à faire valoir les annonces de LA SENTINELLE

UN BEAU GESTE !

Le désintéressement banni de partout, au dire des pessimistes, s'est réfugié, heureusement pour notre ville, parmi quelques-uns d'entre nous. Une circonstance presque fortuite nous l'a révélé l'autre jour au Conseil général, lorsque les députés bourgeois courroucés ont repoussé la proposition des socialistes d'octroyer deux petits francs à chaque membre de ce Conseil présent aux assemblées.

Deux petits francs, nous a dit M. le Dr Bourquin, c'est ainsi qu'on commence, puis le mal s'étend... il s'étend à toutes les charges et il ne s'arrête que lorsque tous ceux qui travaillent pour la chose publique sont rétribués, il faut du dévouement !

Il faut du dévouement, nous a répété M. Arnold Robert, le peuple aime qu'on fasse des sacrifices pour lui et il verra de bon œil que l'on renonce à ces deux francs, car le dévouement pour la chose publique se remarque à ceci que l'on travaille pour rien.

Ces Messieurs veulent donc travailler pour rien et l'honneur est la seule monnaie dont ils se contentent. Du moins au Conseil général, car par discrétion ils ne nous ont point dit si, pour l'honneur et la prospérité de notre population, ils renonçaient à la monnaie de leur loyer et aux intérêts de leurs capitaux. Il est vrai, que pour ces dernières sommes ils pourraient avoir quelques raisons d'agir d'autre sorte, puisque ce n'est point le fruit de leur travail mais le fruit du travail des autres.

En tous cas ils ont repoussé d'un geste si noble nos deux francs et ils ont accompagné le geste de paroles si élevées que nous avons immédiatement senti toute la vulgarité et tout le terre-à-terre de notre proposition. Comment avions-nous pu nous figurer que des gens d'aussi haute extraction marcheraient pour deux francs. Et sincèrement nous les avons admirés, nous écriant intérieurement, quel malheur que nous ne soyons comme eux ! Pourquoi seigneur ne nous as-tu donné, comme à eux de gros traitements, de l'argent à la banque et pignon sur rue, afin que nous puissions, nous aussi, être bons, avoir du dévouement, travailler pour rien, et cracher sur les pièces de deux francs quand c'est des mains sales qui nous les présentent.

Il est vrai que dans les fabriques et les usines, beaucoup d'entre nous travaillent pour rien ou presque rien chaque jour et tous les jours de l'année, mais cela n'est pas du vrai dévouement parce que nous ne travaillons pas alors pour la chose publique, mais pour des particuliers auxquels nous devons de la reconnaissance de nous occuper.

C'est du beau, du grand dévouement que nous aimerions avoir, du dévouement sur une fauteuil rembourré qui rapporte de l'honneur, et non pas sur une chaise à vis qui fait de la corne ; du dévouement public, du dévouement éclatant, du dévouement dont on parle dans les feuilles et que le peuple voie de bon œil. Hélas, quand pourrons-nous en avoir de celui-là !

C. NAINE.

La concentration capitaliste

CAFÉS & BRASSERIES

J'ai dit qu'en Angleterre certaines villes ont dû entrer résolument dans la voie de la municipalisation des cafés.

La concentralisation capitaliste, industrielle et commerciale pour être peut être plus rapide et plus apparente dans les pays Anglo-Saxons, n'en existe pas moins chez nous, aussi, souvent nous ne nous rendons pas compte, et l'on nous traite de subversifs parce que nous voulons appliquer à une situation économique qui se modifie sans cesse, des lois et des règlements nouveaux destinés à empêcher que cette concentration ne tourne au profit de quelques uns et au détriment du plus grand nombre.

Même chez nous depuis quelques années la concentralisation du commerce des boissons s'est effectuée, dans les villes, surtout, les agglomérations l'ont favorisée, les établissements publics qui autrefois étaient absolument indépendants ne le sont plus, nous les voyons les uns après les autres perdre leur indépendance au profit surtout des gros brasseurs ; de propriétaires qu'ils étaient autrefois, les cafetiers et tenanciers de brasseries passent au rang de simples gérants pour le compte de la brasserie dont ils débitent le produit. C'est souvent le brasseur qui est le locataire du local et même c'est encore lui qui est propriétaire du matériel de café.

Ce n'est pas encore le trust, mais c'est la voie qui y conduit, nous sommes encore à la période où les gros, en même temps qu'ils ruinent les petits se font entre eux une lutte plus ou moins acharnée, quand les petits cafetiers indépendants ne seront plus qu'une quantité négligeable en regard du débit total des boissons alors les gros n'auront plus aucune raison pour continuer à se manger le nez entre eux et leur intérêt sera de former le *ring* ou le *trust* et le tour sera joué, le consommateur paiera.

La centralisation dans la vente des boissons peut dans la suite avoir une autre conséquence très importante pour la vie sociale de nos villes.

Le manque de locaux pour des assemblées publiques nous oblige souvent à tenir des assemblées et réunions dans des établissements publics, tant que la concurrence existe entre cafetiers nous trouverons toujours des locaux, mais le jour où les établissements seront entre les mains d'une ou deux maisons seulement il arrivera peut être que nous ne trouverons plus ces mêmes locaux disponibles si le but à atteindre par le meeting est en contradiction avec les intérêts des propriétaires de brasseries. Si à ce moment-là nous n'avons pas de maison du Peuple, où tiendrons-nous des assemblées pour discuter de nos intérêts ?

On le voit il y a urgence pour nos autorités communales à étudier la question, il ne suffit pas pour elles d'administrer au jour le jour ; *gouverner c'est prévoir*, et il n'est pas nécessaire d'être grand clerc en la matière pour se rendre compte que si nos dirigeants avaient eu un peu plus de connaissances économiques ils auraient pu empêcher la hausse des loyers que nous avons subie depuis 50 ans.

De même maintenant des autorités sages devraient avoir à cœur d'étudier un besoin naissant et qui grandira chaque jour, celui de la création d'une *Maison du Peuple*.

PILULE.

Syndicats et Solidarité.

Rapport du comité central de la Fédération des ouvriers graveurs et guillocheurs sur le procès de l'affaire Droz passée en audience du tribunal cantonal à Neuchâtel, le lundi 11 mai 1903.

Comme cette affaire a eu son début il y a plusieurs années, et vu que tous les collègues ne seraient de ce fait pas censés avoir suivi toutes les tribulations à la charge des comités centraux, pour arriver à trancher ce litige, nous vous exposerons très brièvement le cas.

Dans le cours de l'année 1899 venait travailler dans l'atelier des frères Dietisheim à la Chaux-de-Fonds, une dame Droz, guillocheuse, femme de Georges Droz, graveur. Mme Droz avait été admise sans l'autorisation du syndicat local, à travailler comme guillocheuse dans le dit atelier, et comme elle n'avait pas fait d'apprentissage régulier, le comité du syndicat de la Chaux-de-Fonds, entouré de l'appui des ouvriers de l'atelier en question, se mit aussitôt en mesure d'appliquer le règlement en invitant Mme Droz à donner sa quinzaine, conformément à nos statuts fédératifs.

Droz prit sur ce fait une attitude dès lors récalcitrante, soutenu sourdement par des gens qui cherchaient à démolir notre organisation, il déclara au comité central que s'il ratifiait les mesures du comité syndical de Chaux-de-Fonds, il attaquerait en dommages-intérêts le président et le secrétaire de la section.

Le comite central informa Droz qu'il réunira le dossier de son affaire et qu'après examen, il lui fera part de sa décision.

Le comité de la section de la Chaux-de-Fonds immédiatement nanti des démarches que Droz avait faites auprès d'un avocat, fit remettre le dossier en question au comité central, par son président qui donna en outre à ce sujet tous les renseignements nécessaires. Droz était présent à cette séance.

Après avoir entendu les deux parties et ensuite par une discussion approfondie, appelé à se prononcer sur la question de principe, le Comité central décide à l'unanimité de reconnaître que le syndicat de la Chaux-de-Fonds avait agi correctement en cette affaire et affirmait le bien fondé de sa décision conforme au règlement.

Pendant cet intervalle l'avocat poursuivait son affaire ; le comité central était appelé à se faire représenter à Chaux-de-Fonds pour prendre connaissance d'une assignation adressée à Bohner, président et Mathey secrétaire du syndicat, pour répondre à une réclamation de fr. 2500 formulée par Droz, en dommages-intérêts, pour avoir empêché sa femme de travailler dans nos ateliers syndiqués.

Le délégué du comité central proposa au comité et à la commission de surveillance réunis spécialement pour ce cas, la nomination d'une commission de trois membres, chargée de faire toutes les démarches pour répondre en toute connaissance de cause à cette assignation. Cette proposition fut adoptée à l'unanimité. M. Lehmann, avocat, fut chargé de défendre la Fédération dans ce procès.

Nous passerons brièvement sur les débats ; après les audiences du tribunal civil de La Chaux-de-Fonds, cette affaire vient d'avoir son dénouement au tribunal cantonal à Neuchâtel, ensuite duquel le jugement se prononça de la manière suivante :

Les juristes cantonaux se basant sur le droit aux associations garanti par la constitution, estiment qu'il n'est pas possible d'agir contre les décisions qu'ils prennent et reconnaissent nécessaires à la sauvegarde de leurs organisations, sans leur porter préjudice ; en outre, ils jugent mal fondée la demande en dommages-intérêts et se prononcent par l'acquittement pour la Fédération des graveurs et guillocheurs, et donnent au

TÉLÉPHONE L. KUNZ-MAIRE, Progrès 90 COMBUSTIBLE en tous genres Gros et détail. BOIS Bûché et non bûché FOIN ET PAILLE TÉLÉPHONE

recours de Droz un verdict de non-avenue.

Voici donc une victoire judiciaire, légale et publiquement reconnue à enregistrer dans les annales historiques de notre Fédération si chère ; il nous reste le devoir impérieux de remercier et féliciter chaudement nos comités centraux pour la manière énergique et sagement comprise dont ils ont fait preuve en conduisant à bien cette épineuse campagne qui a tenu en haleine tous les collègues et intéressés d'autres fédérations sœurs quatre années durant.

Ce jugement est un encouragement pour tous les collègues, car nous pouvons remarquer qu'il existe aussi des droits pour les syndicats ouvriers.

Vive la Fédération des ouvriers graveurs et guillocheurs !

Pour le comité central :

Le secrétaire : Georges CALAME.

Journée socialiste neuchâteloise

Dans une de ses dernières assemblées le Comité central cantonal du parti avait chargé son bureau d'organiser une fête où tous les socialistes du canton seraient conviés.

La période des luttes électorales étant passée, nos camarades de Neuchâtel ont pris les brides de la dite organisation. Après diverses démarches, le lieu de la réunion a été fixé aux Gollières, charmant site champêtre, au-dessus des Hauts-Geneveys.

Toutes les organisations ouvrières y sont conviées, les travailleurs neuchâtelois voudront tous venir fraterniser avec leurs camarades d'autres villes et villages.

Qu'ils se donnent en masse et dès maintenant, rendez-vous, pour le dimanche 28 Juin, aux Gollières.

Un programme détaillé sera inséré dans la *Sentinelle* prochainement.

Nous profiterons de l'occasion pour rappeler aux sections l'assemblée des délégués, le dimanche 21 juin, à Corcelles.

Chronique Locale

Neuchâtel, le 3 juin 1903.

Mon cher Rédacteur,

Permettez-moi de vous demander l'hospitalité des colonnes de votre honorable journal pour y relater les faits suivants tels qu'ils se sont passés :

Une recrue nommée Charles Liegme est décédée ici à l'Hôpital de la ville.

Dimanche les parents du défunt sont venus voir le corps de leur fils.

Le père a manifesté le désir (bien légitime) de faire transporter le corps de son enfant à Bienne où la famille habite. Malheureusement la somme nécessaire à ce transport n'était pas à la portée de la famille éprouvée, le travail y fait défaut et lesfaibles gains suffisent à peine à y faire vivre.

Pour essayer de satisfaire aux désirs de la famille Liegme la direction fit des démarches au département militaire à Berne ; celui-ci repondit : *On ne fait rien !*

Deux caporaux, aussi soignés à l'hôpital allèrent de suite à Colombier, trouver les officiers de la compagnie du soldat Liègme afin d'organiser une collecte en faveur de leur camarade.

Quelques officiers sont d'accord, déjà le porte-monnaies s'ouvrent mais dès que le chef de compagnie, sieur Sunier, fils, est nanti de la chose, il s'écrie : *Je ne veux pas de ça dans ma compagnie.*

Malgré le bel exemple de camaraderie tant prêché par les officiers genre Sunier, le corps du malheureux Liegme a été transporté à Bienne, ce garçon était très aimé de ses camarades et c'est ceux-ci qui se sont cotiser pour faire conduire le corps au cimetière natal.

Pas besoin de commentaires n'est-ce pas !

Recevez, cher Rédacteur, mes salutations empressées.

R. J., Neuchâtel.

Répartition des services au Conseil communal pour l'année 1903. — Présidence du Conseil, Administration intérieure, Travaux publics, Police du feu, Cultes : M. *Paul Mosimann.*

Suppléants : MM. *C. Wuilleumier*, *H. Mathys*, *L. Maire.*

Vice-présidence du Conseil, Finances, Ressortissants, Assistance publique : M. *Charles Wuilleumier.*

Suppléants : MM. *Paul Mosimann*, *Jacob Schweizer.*

Secrétariat du Conseil, Archives, Police, Etat-civil, Service de sureté contre l'incendie : M. *Edouard Tissot.*

Suppléant : M. *Edouard Perrochet.*

Services industriels : Eau, Gaz, Electricité : M. *Hans Mathys.*

Suppléants : MM. *Paul Mosimann, Edouard Tissot.*

Maisons ouvrières. — Dans sa réunion du 1er juin, le Comité de la société de construction « Le Succès » après avoir pris connaissance du nombre réjouissant des adhésions, a décidé de convoquer une assemblée générale pour le jeudi 11 juin (voir aux annonces).

Tous les sociétaires et tous les citoyens que la question intéresse sont priés d'y participer. Il leur sera donné communication du règlement de la Société, ainsi que de plans divers et de plusieurs propositions de propriétaires de terrains.

Assemblée générale de la Boulangerie coopérative. — A la dernière assemblée de la Boulangerie coopérative, des rapports de la commission de vérification des comptes et du comité, sur la marche de la Société pendant l'année écoulée, ont été lus et adoptés à l'unanimité.

Les bénéfices du dernier exercice ont permis à l'assemblée de voter une répartition de 5 % sur les achats. De ce fait le prix du kilo de pain se trouve ramené de 30 cts à 28 ½. La ristourne faite à ses membres, par la Boulangerie coopérative n'est pas à dédaigner surtout dans la période de crise que nous traversons actuellement. Les grandes familles particulièrement, qui font une forte consommation de pain, retirent au bout de l'année une somme assez rondelette qui allège leur budget. D'ailleurs la qualité de coopérateur s'acquiert sans frais bien considérables puisqu'il suffit de faire un seul versement de 5 fr. Peu de familles ne pourront consentir ce sacrifice qui, d'ailleurs, est bien vite compensé.

Il est de l'intérêt et du devoir des ouvriers de faire leurs achats à la boulangerie coopérative ; ils contribueront ainsi à son développement et lui permettront d'étendre son activité. Elle a déjà rempli le but qu'elle se proposait à sa création, c'est-à-dire le maintien des prix modérés du pain.

En effet le kilo qui était vendu par les boulangers fr. 0.36 lors de sa fondation, est descendu à fr. 0.32 puis à fr. 30. Mais si elle acquérait tout le développement dont elle est susceptible, elle pourrait procurer plus de bien-être à la classe ouvrière et contribuer à son émancipation économique, imitant en cela l'exemple des coopératives belges. Ces dernières sont parvenues à prélever sur les bénéfices des sommes suffisantes pour créer des caisses de secours en cas de chômage, de maladie et de décès, pour établir des services de soins médicaux gratis et pour organiser des coopératives de production affranchies des vices du régime capitaliste. Si l'on considère que ces institutions n'ont pas seulement prospéré seulement dans des grandes villes comme Bruxelles et Gand mais aussi dans des localités de 5000 âmes, telle Joppille près de Liège, on conviendra qu'il n'est pas utopique de croire qu'elles pourraient aussi naître et se développer dans une cité ouvrière de 36.000 habitants comme la Chaux-de-Fonds.

Groupe socialiste antialcoolique. — La question de l'antialcoolisme devient chaque jour plus difficile à résoudre et l'on s'aperçois enfin qu'elle est un fruit mortifère de l'industrialisme, du capitalisme moderne ; l'alcoolisme semble en être un fruit bien fait pour en montrer la valeur immorale.

Camarades solidarisons nous avec tous ceux qui veulent rejeter ce fruit empoisonné, qui a si bien su, insidieusement, faire en nous une double œuvre d'asservissement.

Camarades, levons-nous pour lutter.

Nous vous invitons à notre assemblée du lundi 8 juin, à 8 ¾ heures au Cercle ouvrier.

Ordre du jour.

1° Procès Verbal.
2° Manifeste.
3° Discussion sur la prohibition de l'absinthe dans notre pays.
4° Divers.

Cinématographe Preiss. — Une visite à cet établissement nous a permis de constater sa valeur quasi insurpassable dans son genre.

Tableaux en couleurs très riches succèdent aux scènes comiques ou sérieuses d'une netteté parfaite.

M. Preiss annonce pour dimanche le cortège de l'Escalade, du 1er juin 1903, à Genève, c'est à aller admirer.

(Voir aux annonces.)

FEUILLETON DE *LA SENTINELLE*

L'éternel Compagnon

Nouvelle socialiste 6

par

ANNA THÉOBALD (1)

(Traduite de l'allemand par DE STAVISLA)

— Fritz, vous ici ! Que lisez-vous là ? Si je ne voyais pas des caractère d'imprimerie, je croirais vraiment que c'est une lettre de votre nouvelle bonne amie.

A ce ton de plaisanterie, Fritz reconnut sa Lisette, qu'il considérait maintenant plus attentivement. Elle semblait devenue une dame élégante, mais on remarquait bien vite que sa belle robe avait été faite pour une taille plus élancée que la sienne. Son costume tout entier était un cadeau de sa maîtresse. Son tablier blanc n'avait pas une tache, et elle portait au bras une corbeille, remplie d'un linge éclatant de blancheur, qu'elle venait d'aller chercher chez la repasseuse.

Fritz fut très étonné, mais très honoré aussi de la symphatie que lui témoignait cette belle créature. Ingénuement ils se donnèrent rendez-vous pour le dimanche suivant, à la promenade. Dans son exaltation d'amoureux, il ne l'entendit par murmurer, en s'en allant :

— Il faudra bien que je sache ce que celui-là vient faire rue des Tilleuls.

* * *

La lecture des journaux ouvriers ne rapporta pas grand profit à notre compagnon, auprès de son maître. Comme il était la franchise même, il les laissait à l'atelier, et ne faisait mystère à personne de ses idées. Cela lui valut plus d'une fois d'amers reproches, et finalement... son renvoi définitif.

Il ne se le fit pas dire deux fois. Offensé dans sa dignité, il serra ses hardes et reprit le bâton du compagnon. En descendant l'escalier, cette pensée d'un auteur préféré lui revint à l'esprit :

Servir la liberté, ô quel douloureux service ! Il ne procure ni l'or, ni la faveur des puissants, mais la faim et la honte, la persécution et la mort. Qu'importe ! Te servir, liberté. c'est le plus beau des services !

Son front triste, derrière lequel des pensées s'agitaient comme des nuages avant l'orage, se rasséréna tout à coup, et un rayon de soleil éclaira son âme.

— Liberté ! s'écria-t-il, apaisé, c'est là le premier pas à ton service.

Grâce à l'intervention de quelques amis, Fritz trouva une place chez un autre patron. Celui-ci demeurait plus près de la ville, et était un bon démocrate. Fritz espéra rencontrer plus de bienveillance chez un homme qui avait ces idées et qui, de plus faisait partie d'une « Société ouvrière ». Mais il ne trouva pas grande différence avec son premier maître. Ici aussi régnait l'esprit d'étroitesse et d'avarice du petit patron, et il n'avait aucun moyen de se développer intellectuellement.

L'anniversaire de la Commune approchait. Suivant la coutume, on faisait cortège et on portait en tête, fièrement déployé, le drapeau rouge. Un compagnon enthousiaste avait l'habitude de dire, à cette occasion :

— Ce sont les flammes de feu de l'incendie du monde, qui nous montrent la voie.

Les petits bourgeois ne savaient comment faire pour maîtriser cet esprit nouveau, libre et indomptable. Plus d'une fois ils avaient pris dans leurs filets tel de leurs concitoyens, qui cherchait à s'émanciper. Mais ils ne comprenaient pas pourquoi ils ne réussissaient pas vis-à-vis de ces idées sociales, qui menaçaient de tout emporter. Leurs efforts ressemblaient aux jets impuissants qu'un pompier lance dans l'incendie d'un pâté de maisons.

Un jour, un cortège nombreux traversa une des principales rues de la ville. Les participants marchaient devant eux, confiants dans leurs idées, dignes et sérieux. Tout à coup un tumulte s'élève. Des gens de rien, la lie du peuple venait de barrer la route au cortège. C'étaient les anarchistes, (1) qui, malgré leurs idées effrénées, ne déplaisaient pas trop aux petits bourgeois. Des pierres volèrent en tous sens ; à quelques places même on arracha les pavés.

— A bas les *pattes* ! criait-on à la ronde.

— Ils veulent faire sauter la ville, hurla une voix.

— Rossez ces chiens, ils en veulent à la religion, vociféra un autre.

Les coups de bâton sifflaient, et la bannière rouge gisait en lambeaux dans la poussière du chemin.

Enfin, on parvint à rétablir l'ordre.

Mais tout n'était pas fini. Un procès retentissant eut lieu. Les bourgeois usèrent de toute leur influence pour faire payer les pots cassés aux « rouges ».

(*A suivre.*)

(1) L'auteur juge très mal les anarchistes, qu'elle confond à tort avec le « Lumpenprolétariat » des Allemands. Les anarchistes que nous connaissons sont des êtres les plus doux du monde, qui trouvent, à juste titre, que le rôle de l'Etat est funeste à la liberté.

Café de l'Espérance, derrière le Casino, Fondues & Escargots renommés à toute heure Restauration

Souscription *pour venir en aide à notre ex-imprimeur Marquis condamné par les juges de Porrentruy à une forte amende pour avoir imprimé sur notre ordre dans La Sentinelle, un article où* **l'intention de calomnier a été reconnue.**

Liste précédente	Fr. 36.30
Pour acheter la conscience d'un juge	» 0.50
Total à ce jour	Fr. 36.80

Nous prions toutes les organisations ouvrières qui ont des imprimés à faire exécuter, statuts, brochures, programmes, têtes de lettres et enveloppes, cartes de convocation, etc., de les adresser au bureau de la Sentinelle. *L'ADMINISTRATION.*

En temps de crise la mère de famille ne peut pas faire de fortes provisions et généralement elle n'obtient en petites quantités que des produits inférieurs, il n'en est pas de même pour le thé Vigor qui est toujours excellent même en petits paquets. Pour la vente en gros A. Naine-Robert, Peseux-Neuchâtel. 3

Chroniques Jurassiennes

Porrentruy. — Nos lecteurs se souviennent encore sans doute que nous avions parlé de la remise faite par l'Union catholique d'une requête au Conseil municipal tendant à introduire les tribunaux de prud'hommes dans notre ville.

En faisant cela, les membres de l'Union catholique ont eu une louable intention, nous nous plaisons à le reconnaître.

Qu'il nous soit cependant permis de faire une réflexion :

Comment se fait-il que tout le système de consultations gratuites introduit à l'Union ouvrière catholique soit allé à vau l'eau ?

Tous les numéros de l'*Ouvrier* ne paraissaient sans que l'on y lise les noms de MM. Boinay, Chalverat et Cuenin qui s'offraient aux ouvriers de la ligue catholique pour traiter leurs causes.

Aujourd'hui, on ne cause plus de cela on ne voit plus que des bulles papales des querelles engagées entre deux étudiants en théologie et des bienfaits de la religion dans un ménage de crève-faim.

MM. les curés du l'Union catholique ont-ils refusé les obligeants services des sieurs Boinay, Chalverat et *tutti quanti* ou sont-ce ces derniers qui en ont eu plein le dos de s'occuper des miséreux ?

Nous ne savons exactement les causes de la rupture, mais ce qui n'échappe aux yeux de personne, c'est que le *truc* de l'Union ouvrière catholique n'apparaît aujourd'hui que comme une farce grotesque dont quelques ouvriers naïfs ont été les dindons.

Il le voient aujourd'hui, ce n'est certes pas dommage !

Il fallait avoir plusieurs couches d'écailles d'huitres sur les yeux pour ne pas voir ce qui se tramait dans les coulisses, sous la barbe des ouvriers de l'Union catholique qui comprenaient rien ! Tant pis pour eux.

* * *

Serait-ce vrai ?

On dit de tous côtés que M. Albert Kenel, conseiller municipal et chef d'exploitation de la manufacture d'horlogerie « Lion », à Porrentruy, aurait envoyé sa démission au président du Conseil municipal.

S'il fut un homme bien inspiré, ce fut M. Kenel lorsqu'il se décida à lâcher sa démission.

M. Kenel a vu plus loin que le bout de son nez. Il n'a pas oublié que c'est précisément à la fin de l'année courante que son mandat était expiré, il n'ignorait pas non plus qu'il serait battu à plates coutures par la grande majorité des électeurs, qui ne veulent plus de lui à présent. En procédant comme il l'a fait, M. Kenel a évité à ses nombreux adversaires l'ennui d'une lutte électorale puérile.

S'il a débarrassé le plancher de l'Hôtel de ville de son aristocrate personne, tant mieux. Tout est bien qui finit bien !

Imp. Faust ZUCKINELLI, Locle.

SOCIÉTÉ D'ÉDITION & DE PROPAGANDE SOCIALISTE
V. VALLOTON, administrateur.

Dimanche 31 Mai
PHARMACIE D'OFFICE
Pharmacie BERGER

Pour 2 fr. 75

on s'abonne à **LA SENTINELLE** *dès maintenant à fin d'année par simple carte postale adressée à P. Nicol fils, Porrentruy, ou Administration de* **LA SENTINELLE**, *Chaux-de-Fonds.*

Commune de La Chaux-de-Fonds

Assemblée des Ressortissants des Communes neuchâteloises

Le Conseil Communal de La Chaux-de-Fonds, vu les articles 18, 20, 41 et 42 de la Loi sur les Communes ;

Arrête :

Article premier. — L'assemblée des Ressortissants est convoquée pour le **Samedi 13 juin 1903**, à 6 heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville, salle du Tribunal, avec l'ordre du jour suivant :

1. Maintien ou suppression du Conseil de surveillance du fonds des ressortissants :
2. Eventuellement élection du Conseil de surveillance du fonds des ressortissants.

Article 2. Pourront prendre part à cette assemblée : Tous les électeurs communaux neuchâtelois (ressortissants de la Commune de La Chaux-de-Fonds ou d'autres communes du canton) domiciliés depuis trois mois dans le ressort communal.

Ne sont électeurs ni éligibles :

1. Ceux qui ont été condamnés pour banqueroute simple ou frauduleuse ;
2. Les interdits.
3. Ceux qui sont sous le poids d'une sentence infamante.
4. Ceux que les tribunaux ont condamnés à la privation temporaire des droits civiques pendant la durée de la peine.
5. Les contribuables qui n'ont pas payé les impositions de deux années échues après la promulgation de la Loi sur les communes.

Chaque électeur devra présenter sa carte à l'entrée de l'assemblée.

Article 3. — Les citoyens porteurs de leur carte civique et remplissant les conditions de l'article 2 du présent arrêté, peuvent prendre part à la dite assemblée (art. 20 de la Loi sur les Communes).

La porte sera fermée à six heures un quart et dès lors, aucun électeur ne pourra plus être introduit.

Article 4. — L'élection du Conseil de surveillance sera faite au scrutin secret au moyen d'un bulletin portant le sceau de la Commune.

Article 5. Le dépouillement du scrutin sera fait immédiatement après l'assemblée par le bureau qui est composé des citoyens :

Mosimann, Paul, Président du Conseil communal.
Wuilleumier, Charles, vice-président du Conseil comm.
Tissot, Edouard, secrétaire du Conseil communal.
Auguste Jaquet, Ch.-Ed. Gallandre, Paul Montandon, Constant Girard-Gallet, Ch. Robert-Gonin, Gustave Douillet, Georges Favre, Adamir Sandoz, Marcel Grellet.

Maison fondéeen 1860
J.-E. BEAUJON
Cave, 9 rue Neuve 9
Paniers assortis
Neuchâtel blancs et rouges. — Mâcon. — Beaujolais. — Bourgogne. — Bordeaux, etc., etc. Grande crûs.
Champagnes : Mauler, Bouvier, Strub, Moët, Louis Rœderer.
Liqueurs, Huile d'olive

MATHEY-DORET Ingénieur-Conseil
Chaux-de-Fonds Rue Ld Robert
OFFICE GÉNÉRAL de BREVETS D'INVENTION
MODÈLES ET MARQUES DE FABRIQUE
en Suisse et en tous Pays
FONDÉ en 1888 · Références de 1er ordre
Conditions spéciales aux ouvriers invent.

N'ACHETEZ PAS DE CHAUSSURES
avant d'avoir consulté le grand catalogue illustré, avec plus de 200 gravures de la maison d'envois
Guillaume Graeb à Zurich
Trittligasse, 4
☞ Le catalogue sera expédié sur demande gratis et franco.
J'expédie contre remboursement

Souliers pour filles et garçons, très forts, Nº 26-29	à fr. 3.50
Nº 30-35	à fr. 4.50
Bottes en feutre pour dames, semelles en feutre et en cuir	à fr. 3.—
Pantoufles en canevas pour dames	à fr. 1.90
Souliers àlacerpour dames, très forts	à fr. 5.50
Les mêmes, plus élégants, avec bouts	à fr. 6.40
Bottines à lacer pour hommes, très fortes	à fr. 7.90
Les mêmes, avec bouts, élégantes	à fr. 8.25
Souliers pour ouvriers,	à fr. 5.90

Echange de ce qui ne convient pas. — Rien que la marchandise garantie solide. — Service rigoureusement réel.
La maison existe depuis 22 ans.

SALLE DU CERCLE OUVRIER
Dimanche 7 juin
Distribution des billets à 8 h. Rideau à 8 1/2 h.
Représentation du Drame
LES BRIGANDS
PREMIÈRE PARTIE
Salle de François Moor, en Franconie
DEUXIÈME PARTIE
Hôtel à la frontière de la Saxonie
TROISIÈME PARTIE
Grande Salle
QUATRIÈME PARTIE
Forêt de la Bohême
CINQUIÈME PARTIE
Le Rendez-vous inattendu

PERSONNAGES :
Maximiliano — Carlo et Francesco, ses fils — Amalia, amante de Carlo — Spinoelbergio — Ratman — Elvezio — Roller — Svarz — Grim — Un moine. — Brigands.

Le directeur : **Antonio Vanoni.**

Billets d'entrée : **50 centimes.**

Après la répresentation : **BAL**

Ivrognerie guérison
Je puis venir vous annoncer, à ma très grande satisfaction, que par votre traitement par correspondance, aussi inoffensif qu'efficace, j'ai été complètement guéri de ma passion pour les boissons alcooliques. Depuis que jai tout-à-fait perdu le goût de boire, ma santé s'est notablement améliorée et j'ai pris bonne mine. La reconnaissance que j'éprouve pour vous, m'engage à publier le présent certificat et à donner des détails sur ma guérison à toutes les personnes, qui m'en parlent. Le succès de la cure, que je viens de faire, se proposera rapidement et fera du bruit, car j'étais connu pour être un buveur effréné. Toutes les personnes qui me connaissent et il y en a beaucoup, seront étonnées de ma guérison et je ne manquerai pas de recommander votre procédé partout où j'irai d'autant plus qu'il peut être appliqué même à l'insu du malade. Sihlhallenstrasse 40, Zurich III, le 28 décembre 1897. Albert Werndli. — La signature de Albert Werndli a été légalisée par le syndic. Wolfensberger, substitut de préfet, — Adresse : ***Policlinique privée Glaris,*** Kirchstrasse 405, ***Glaris.***

Appareils de Photographie
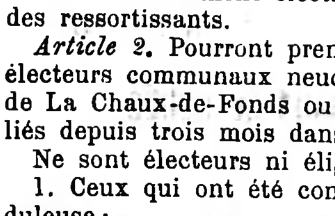

Elégants, solides, garantis
UNE ANNÉE DE CRÉDIT
Vente par acomptes et au comptant
PLAQUES, PAPIERS, PRODUITS
Comptoir, 6, Terreaux, 6, Neuchâtel.

A LOUER
pour le 30 avril 1904.
Jolis appartements de 3 et 4 pièces, corridor, chambre de bains, bien exposés au soleil, cour, jardin d'agrément. Eau, gaz et buanderie. Prix modérés. — S'adresser rue de la Serre, 98 bis, au bureau F. Flückiger.

AUX MALADES PAUVRES
remise gratuite de remèdes homéopathiques les lundi et vendredi de 1 à 2 h. Grenier, 6.

CHAPELLERIE EDELWEIS
Mme DUBOIS
81, Rue de la Serre, 81.
Chapeaux pour { MESSIEURS CADETS ENFANTS
depuis 95 ct.
Beau et grand choix de
CRAVATTES, CASQUETTES
Se recommande.

Société coopérative de construction
LE SUCCES
Assemblée générale le, **Jeudi 11 Juin 1903**, à 8 1/4 h. du soir à l'Hôtel de ville, (Salle du Tribunal).
Tous les sociétaires et toutes les personnes qui s'intéressent au but de la Société sont invitées à y participer. Les inscriptions sont reçues d'ici là aux domiciles de M. Jean Walther, rue Dr Dubois 6, et de M. H. Schelling, Paix 77.

SAVON HUMBEL
est connu comme le meilleur savon.

10 kg.	Savon mélangé	Fr. 4.70
10 »	Savon noir	» 4.60
10 »	Savon noir extra, 1re qual.	» 5.90
10 »	Savon blanc, extr., 1re qual.	» 6.60
10 »	Savon de Marseille, 1re qual.	» 7.30
10 »	Lessive en poudre	» 3.20
10 »	Soude	» 1.20

H. Humbel, Benken-Bâle. H 3481 Q

Boulangerie Coopérative, La Chaux-de-Fonds, Serre 90, Pain blanc de première qualité à 30 centimes le kilog.

VENTE A CRÉDIT PAR ACOMPTES

Stand 2 **A. MANDOWSKY** *Rue Neuve 6*

Chaux-de-Fonds

Toujours bien assorti en Confections pour Dames et Fillettes. --- Confections pour Messieurs, Jeunes gens et Enfants. Complets sur mesure depuis 50 fr. -- Magnifique collection. -- Tissus en tous genres. -- Meubles de tous styles provenant des meilleures fabriques suisses. -- Poussettes et chars d'enfants de la fabrique de Lenzbourg.

Conditions de paiement : Pour 20 fr., 1 fr. par semaine. Pour 30 fr., 1 fr. 50 par semaine. Pour 40 fr., 2 fr. par semaine. Pour 60 fr., 3 fr. par semaine. Pour 80 fr., 4 fr. par semaine. Pour 100 fr., 5 fr. par semaine.

Avis officiel de la Commune de La Chaux-de-Fonds

Police du Cimetière

Le public est avisé que, conformément à l'article 85 du Règlement sur les inhumations et le cimetière communal de La Chaux-de-Fonds, tous les monuments, jardins et plantations non entretenus. seront enlevés d'ici au 30 juin, s'il n'est pas pourvu à leur remise en état.

Direction de police.

Avis officiel de la Commune de La Chaux-de-Fonds

AVIS

Les propriétaires et fermiers des domaines situés dans l'ancien territoire des Eplatures sont informés que les piquets repères plantés sur leurs propriétés par le service technique de la Commune, en vue de l'élaboration du plan d'extension de la ville, doivent être absolument respectés.

Il est absolument interdit de les enlever ou de les déplacer jusqu'à nouvel avis.

Dans le cas où l'un des piquets repères devrait gêner à l'emploi d'une faucheuse mécanique, la Direction des Travaux publics devra en être avisée avant le commencement de la fenaison afin de lui permettre de faire faucher à la main et à ses frais les parties des prairies où sont plantés les repères techniques.

Le Conseil communal recommande à tous les agriculteurs la plus grande bienveillance à l'égard du personnel chargé de ce travail.

Tout contrevenant aux dispositions ci-dessus sera déféré au Juge compétent.

La Chaux-de-Fonds, le 26 mai 1903.

Au nom du Conseil communal :

Le Secrétaire, E. TISSOT — Le Président, Paul MOSIMANN

COMBUSTIBLES

J. KUNZ-KRENTEL

Temple-Allemand 13. **Chantier : Doubs 19.**

Sapin très sec, 1 fr. 10 et 1 fr. 20. — *Déchets de bois,* 3 fr. 50 les 100 kg. — *Foyard,* 1 fr. 20 et 1 fr. 30. — *Tourbe, Anthracite belge.* — *Briquettes* 1re marque. — *Houille.* — *Coke.* — *Charbon foyard.* — *Sciure.*

Téléphone 975. **Téléphone 975.**

Cinématographe L. PRAISS

Place du gaz, LA CHAUX-DE-FONDS.

— **Installation moderne.** —

Choix considérable de vues. — Dernières représentations, Dimanche 7 juin. *Nouveau.* — Cortège Historique du 3me centenaire de l'Escalade de Genève prix le 1er juin 1903. — *Succès.* — Voyage dans la lune, couleur. — Robinson Crusoé.

PARTOUT GRAND SUCCÈS

BOUCHERIE-CHARCUTERIE

Gust. KIEFER

rue du Progrès 88.

Bœuf, Veau, Mouton, Porc

Première qualité, aux prix du jour

CHARCUTERIE FINE ASSORTIE

Conserves alimentaires, haricots, petits pois, sardines, thon, etc. — Prix très avantageux.

Téléphone *Dimanche soir, ouvert depuis 5 ½ heures.*

Les commandes peuvent être données à la Succursale **rue Daniel JeanRichard 19.** — On porte à domicile.

Se recommande à son ancienne et bonne clientèle, ainsi qu'au public en général.

MAGASINS DE L'ANCRE

Pour cause d'agrandissement de locaux., vente au rabais de toutes les

Confections

pour

DAMES

TAILLES-BLOUSES

en magasin. Encore un très joli choix dans les plus beaux modèles.

Vins et Spiritueux

en gros

PAUL PEYTREQUIN

Bureaux, rue Neuve 9

Téléphone Téléphone

Caves et Entrepôts rue de la Serre 92-94

Spécialité de Malaga et Vin de table. — Vins francais en fûts et en bouteilles. — Assortiment de Liqueurs fines.

Neuchâtel blanc 1902 extra, 1er choix.

Echantillons à disposition.

Se recommande,

PAUL PEYTREQUIN

Pour trouver rapidement une place en Suisse ou à l'Etranger,

Pour vendre commerces, industries, propriétés, immeubles, etc.

Pour trouver associés ou commanditaires. Joindre timbre pour réponse.

Adressez-vous à l'Union des Bureaux de Publicité.

Numa-Droz, 115, CHAUX-DE-FONDS

EN CAS DE DÉCÈS

plus de démarches à faire

S'adresssr directement à la Maison

LOUIS LEUBA

rue du Doubs 75

LA CHAUX-DE-FONDS

Etat-civil, Cercueils, Fossoyeurs Transports, etc.

On se rend à domicile.

Télephone 872

Monuments Funéraires

La Société Coopérative de Construction LE SUCCÈS

demande des terrains bon marché.

Adresser prix et conditions, sous pli fermé, au bureau du journal.

MAGASIN DE L'OUEST

Rue du Parc, 31 LOUIS BANDELIER **Chaux-de-Fonds**

Reçu l'assortiment des

CONFECTIONS D'ÉTÉ

Nouveautés pour Robes

Tissus en tous genres **Jaquettes, Collets. etc.**

COMPLETS POUR MESSIEURS ET JEUNES GENS

Prix très avantageux. MAISON DE CONFIANCE. Prix très avantageux.

CHAPELLERIE & PARAPLUIES

Rue Neuve 10 **J. Verthier** *Rue Neuve 10*

Chaux-de-Fonds

CHAPEAUX DE PAILLE

Choix unique

Prix très bas

Se recommande.

A L'ENFANT PRODIGUE

7 rue Léopold-Robert 7

CHAUX-DE-FONDS

TÉLÉPHONE TÉLÉPHONE

SAISON DE PRINTEMPS — ÉTÉ

Vêtements	fantaisie dispositions nouvelles	depuis Fr. **33**
Vêtements	pour cyclistes en velours ou drap	depuis Fr. **19**
Vêtements	d'enfants, modèles exclusifs	depuis Fr. **10**
Pantalons Fantaisie		depuis Fr. **9**
Uniformes de Cadet	draperie supérieure	depuis Fr. **32**